TACOIGNIERES

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/02/2021

Nombre o	le membres	
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	15

Vote

A l'unanimité

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Prefecture de Mantes la Jolie

Le: 22/02/2021

Et

Publication ou notification du :

L'an 2021, le 19 Février à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de TACOIGNIERES s'est réuni en salle de réunion du 1er étage du bâtiment socio-éducatif, lieu extraordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice LE BAIL, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et la note explicative de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 15/02/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/02/2021.

<u>Présents</u>: M. LE BAIL Patrice, Maire, Mmes: CORDIEZ Christine, de BERTRAND France, DESHUMEURS Carmela, GARRIER Amandine, LEGER Céline, MM: CASTIGLIONE Arnaud, FAURE Patrick, GASTINOIS Ludovic, PIERRE Alain

Absents ayant donné pouvoir :

BLAVOET Amélie a donné pouvoir à LE BAIL Patrice GACEMI Agnès a donné pouvoir à LE BAIL Patrice LECUIR Christophe a donné pouvoir à PIERRE Alain LEVACHER Thierry a donné pouvoir à CORDIEZ Christine GOMEZ José a donné pouboir à FAURE Patrick

A été nommé secrétaire : Arnaud CASTIGLIONE

2021-II-07 – PARTICIPATION COMMUNALE A LA SORTIE PEDAGOGIQUE DES ELEVES DE L'ECOLE AU ZOO DE THOIRY FIN JUIN 2021

La directrice de l'école Les Hirondelles a fait part de son projet de sortie pédagogique au zoo de Thoiry, fin juin. Elle a demandé un devis auprès de Debras Voyage pour la réservation de deux cars de 57 places.

Elle sollicite la commune pour une participation financière au coût de transport qui s'élève à 752,00€ TTC.

Il est proposé de participer au coût de transport pour cette sortie pédagogique à hauteur de 752,00€ TTC. Cette participation sera réglée par la commune sur présentation de facture par le prestataire.

Le Conseil municipal,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Considérant la programmation d'une sortie pédagogique de l'ensemble des élèves au zoo de Thoiry, fin juin 2021.

Considérant la demande de la directrice de l'école Les Hirondelles d'une participation financière de la commune au coût de transport qui s'élève à 752,00€ TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés, décide,

- De financer l'intégralité du coût de transport de l'ensemble des élèves dans le cadre de la sortie pédagogique annuelle au zoo de Thoiry, fin juin 2021,
- Que cette participation sera réglée par la commune sur présentation de facture par le prestataire,

Accusé de réception en préfecture 078-217806058-20210219-2021-II-07-DE Date de réception préfecture : 22/02/2021 Que la dépense sera prévue au budget 2021, l'article 6247.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme : En mairie, le 22/02/2021 Le Maire, Patrice LE BAIL



